



COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS GRAND EST

Lundi 7 décembre 2020
en visioconférence

Compte-rendu de séance

Ouverture de la séance

Monsieur François WERNER, Vice-Président délégué à la coordination des Politiques européennes, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Conseil régional Grand Est, accueille les participants et ouvre la séance. Avant de rappeler le programme de la journée, il souhaite la bienvenue à tous les partenaires, et en particulier aux partenaires de la Commission européenne.

1. Propos introductifs

En préambule, il mesure ce que l'Europe apporte dans l'actuel contexte de crise exceptionnel. Il constate que la résistance sanitaire, économique et sociale dégagee aujourd'hui est possible grâce à la solidarité européenne, même si elle est invisible.

Il présente le déroulement de la séance et donne la parole à l'État.

Monsieur Marc Antoine LOUTOBY, de la mission diplomatique de la Préfecture, Région Grand Est, explique les deux fondements de la présence de l'État à cette séance :

- Le premier est factuel. La présence montre l'importance que l'État accorde aux fonds européens et à la manière aisée dont ils doivent s'articuler avec les fonds de l'État et de la Région pour lutter contre les difficultés auxquelles est confronté le monde économique dans la crise actuelle.
- Le deuxième est structurel. L'État est autorité partenaire sur le FEDER et autorité de gestion sur le FSE, puisqu'il gère 65 % de l'enveloppe FSE.

Il donne la parole à la Commission européenne.

Madame Loredana VON BUTTLAR, Cheffe de l'unité France, Belgique et Luxembourg DG Regio de la Commission européenne, présente quelques remarques d'introduction.

- Elle remercie pour l'organisation de ce comité de suivi virtuel.
- Elle rappelle le report de la visite de la Commissaire responsable pour la politique de cohésion, Madame FERREIRA, et de membres de la Commission. Cette mission dans la région Grand Est devait avoir lieu début mars 2020.
- Elle remercie pour l'étroite collaboration avec la Commission, ce qui permet de relever bon nombre de défis.
- L'année 2020 a été pour tous une année difficile et chacun est conscient que la région Grand

Est a été durement touchée par cette crise sanitaire.

- Les autorités de gestion en collaboration avec les services de la Commission ont procédé aux modifications nécessaires aux programmes opérationnels pour faire face aux défis inhérents à la covid. La dernière demande soumise par le programme Lorraine et Vosges a également été adoptée.
- Elle remercie et félicite pour les efforts et les travaux, puisque, en termes de programmation, les trois programmes affichent un bon taux de mise en œuvre au point de vue financier. La cible N+3 de dégagement d'office a été dépassée.
- Elle invite à maintenir le rythme de paiement, voire à l'accélérer. De nombreux secteurs sanitaires, économiques et sociaux sont impactés par les effets de cette crise. Il est donc important d'utiliser les fonds pour répondre aux besoins qui se profilent.
- Elle note que la Région a mené les travaux préparatoires pour la prochaine période de programmation, alors que le cadre législatif n'est pas encore stabilisé. Elle souligne le lien évident entre la logique d'intervention et les actions de mise en œuvre. La première version a été adressée à la Commission en octobre. Dans la deuxième version, les commentaires préliminaires de la Commission ont été pris en compte. Par ailleurs, la RIS (*Regional Innovation Strategy* ou Stratégie Régionale d'Innovation) a été également préparée et a fait l'objet de discussions entre les services de la Commission. Ce document permettra à la Région de soutenir des projets d'excellence visant à un développement économique à travers la recherche et l'innovation.

Programmes européens 2014-2020

1. Communication

Intervention de Madame Clémence DOR, Chargée de communication, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

○ **Bilan des actions 2020**

⇒ cf. support de présentation (pages 5 à 6)

Les actions menées ont été conditionnées par le contexte sanitaire.

- Animation des trois sites internet, territorialisés à ce jour
- Animation des réseaux sociaux, plus particulièrement de la page Facebook encore en test
- Participation au mois de l'Europe en version numérique,
- Intégration des conclusions de l'audit dans la stratégie de communication de la délégation aux fonds européens. L'audit a souligné trois points principaux :
 - Manque de visibilité de la communication liée à la valorisation des fonds
 - Manque de pédagogie concernant l'action de l'Union européenne sur le territoire
 - Besoin d'articulation de l'action de la communication avec les différents services et partenaires
- Lancement d'une AMO pour la mise en œuvre de la stratégie de communication
- Création et diffusion d'une vidéo de valorisation des FESI en Grand Est, à savoir le projet FEDER à Metz : The POOL.

○ **Présentation du plan d'actions 2021**

⇒ cf. support de présentation (page 7)

Démarrage de l'AMO dans la mise en œuvre de la stratégie de communication, dont les missions seront :

- Création de l'identité visuelle de la Délégation aux fonds européens
- Mise en œuvre du plan d'action de communication
- Soutien dans la création d'un site internet unique

2. État d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux

o Programmes de développement rural FEADER

⇒ cf. support de présentation (page 8 à 15)

Intervention de Madame Anne MONASSON, Cheffe du service Croissance, Emploi et Développement Rural Alsace, Région Grand Est

Rappel des crédits FEADER pour la période 2014-2020 : près de 656 M€ pour les trois PDR du Grand Est. À ce jour, le taux d'engagement des crédits FEADER sur le Grand Est est d'environ 75 %, avec une variation entre 69 % et 79 % selon les PDR.

État d'avancement des PDR dans le Grand Est

Les chiffres présentés sont ceux établis avant la révision des maquettes 2020. En effet, une consultation sur une modification des maquettes des PDR a pris fin le 30 novembre, les avis favorables ont permis d'envoyer les PDR à la Commission européenne. Un certain nombre de transferts de crédits entre mesures ont été effectués pour répondre aux besoins des territoires, dans le respect des stratégies des PDR.

Concernant les dégagements d'office pour 2020 sur les trois PDR Grand Est, de l'avance est prise pour l'année 2021.

État d'avancement PDR Alsace

- Taux d'engagement : 69 %
- Taux de paiement : 54 %
- Forte dynamique sur les mesures 4 « Investissements physiques » et 19 « LEADER »
- Retard sur la mesure 16 « Coopération », même si en progression
- Abondement de la mesure 11 « Agriculture biologique » dans le cadre de la révision des maquettes 2020

Dégagement d'office PDR Alsace

- Avance prise pour 2021 : 23 %

État d'avancement PDR Champagne-Ardenne

- Taux d'engagement : 72 %
- Taux de paiement : 57 %
- Très bonne dynamique sur la mesure 4 « Investissements physiques »
- Taux faible pour la mesure 16 « Coopération » : dossiers en cours de programmation avec une instruction complexe de dossiers
- Sous-réalisation importante de la mesure 1 « Transferts de connaissances » due à la crise et à la difficulté de compléter les dossiers
- Retard en cours de rattrapage sur la mesure 19 « LEADER », à la suite des difficultés importantes constatées en 2018, avec un taux d'engagement de 40 %, mais grandes disparités entre les GAL.

Dégagement d'office PDR Champagne-Ardenne

- Avance prise pour 2021 : 40 %

État d'avancement PDR Lorraine

- Taux d'engagement : 79 %
- Taux de paiement : 66 %
- PDR avec les taux les plus élevés, grâce au poids des mesures surfaciques.
- Très bonne dynamique sur la mesure 4 « Investissements physiques »
- Bonne dynamique sur la mesure 19 « LEADER »
- Taux faible pour la mesure 16 « Coopération » : mais des dossiers sont en cours de programmation,
- Fort abondement de la mesure 11 « Agriculture bio » dans le cadre de la révision des maquettes. Avant révision, quasi-saturation de la mesure.

Dégagement d'office PDR Lorraine

- Dégagement évité pour 2021
- Avance prise sur 2022

- o **Programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ**

⇒ cf. support de présentation (pages 16 à 28)

Interventions de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint de la Délégation aux Fonds européens et Coordonnateur FEDER, Région Grand Est, de Madame Florence LEVY, Coordinatrice FSE, Région Grand Est, et de Madame Marion PEREZ-LAUGEL, Chargée de mission Fonds européens, Eurométropole de Strasbourg

2014/2020 : Objectifs thématiques des PO FEDER-FE-IEJ Grand Est

Rappel des enveloppes de crédits FEDER-FSE-IEJ, soit 779 M€ pour les trois territoires, dont :

- FEDER : 606 M€ pour toutes les thématiques
- FSE/IEJ : 174 M€

État d'avancement des programmes FEDER-FSE-IEJ du Grand Est

- Des comités de programmation doivent encore être programmés, dont celui pour le FEDER-FSE-IEJ sur le territoire Alsace dont la consultation écrite a été lancée ce jour
- Taux de programmation sur les trois fonds : en moyenne 94 %, soit
 - 732 M€ de crédits programmés sur l'enveloppe des 779 M€ pour les territoires du Grand Est

FEDER :

- Taux d'avancement moyen au niveau national : 79 %
- Taux d'avancement moyen au niveau des territoires de la région Grand Est : environ 90 %
- 548 M€ de crédits FEDER programmés pour les territoires sur une enveloppe de 606 M€
- Des opérations ont été programmées cette année dans le cadre du CRII (*Coronavirus Response Investment Initiative* ou Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus) et validées par la Commission européenne dans le cadre d'un règlement avec un élargissement de l'éligibilité de certaines actions :
 - Financement du prêt rebond de BPI France à hauteur de 9,5 M€, pour le fonds de roulement des entreprises touchées par la crise
 - Financement d'équipements sanitaires pour les services de santé

FSE et IEJ :

- Les taux de programmation sont particulièrement bons
- Trois comités régionaux de programmation en phase de lancement

- L'Alsace, en très léger retard par rapport aux deux autres territoires, va dépasser les 100 % de programmation
- 434 dossiers instruits et programmés sur le FSE et l'IEJ
- FSE a contribué à répondre aux mesures d'urgence de la crise sanitaire par l'ouverture aux collectivités
- Près de 8 M€ de demandes de soutien FSE, dont 5 M€ déjà programmés et le solde devrait intervenir en décembre et début janvier

Paiements FEDER -FSE-IEJ

- État des paiements par rapport au programmé : 344 M€ payés aux porteurs de projets sur 732 M€, soit 47 % en moyenne sur tous les programmes
- FEDER : 42 % en moyenne, avec 227 M€ payés
- FSE-IEJ : 64 % en moyenne, avec 107 M€ payés
- Toutes les dépenses appliquées jusqu'au 31 décembre 2023 sont éligibles sur la période de programmation 2014-2020

Contexte de la programmation en Grand Est :

Pour mémoire, 4 programmes opérationnels sur le Grand Est :

- 1 programme opérationnel FEDER Alsace
- 1 programme opérationnel FSE-IEJ Alsace
- 1 programme FEDER-FSE Champagne-Ardenne
- 1 programme FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges

Le constat d'une surprogrammation doit tenir compte des anticipations de sous-réalisation. Cette marge doit être anticipée en continu pour optimiser et consommer tous les crédits.

Programmation PO FEDER Alsace

- Enveloppe : 87 M€
- Programmé : 80 M€
- Taux de programmation : 92 %
- Projets : 333

Bonne dynamique avec des surprogrammations sur les axes :

- THD et numérique : 19 M€
- Développement des PME : 17 M€

Programmation quasi à 100 % sur l'axe RDI :

- Recherche, Développement et innovation : 29 M€

Programmation plus en retrait sur la transition énergétique.

Pour tous les programmes opérationnels du Grand Est, perspectives de rééquilibrage des crédits disponibles pour abonder des besoins supplémentaires sur certaines thématiques. Ce remaquettage se fera en même temps que l'intégration du plan de relance européen dans les programmes.

ITI (Investissement Territorial Intégré) FEDER Eurométropole de Strasbourg

- L'Eurométropole de Strasbourg gère deux enveloppes de fonds européens dans le cadre d'un investissement territorial intégré :
 - Crédits FSE délégués par l'État : 5,6 M€
 - Crédits FEDER délégués par la Région : 7,5 M€
- Ces fonds soutiennent la stratégie de développement économique de la métropole
- Programme FEDER appuyé sur deux axes :
 - Numérique et entreprises créatives : programmé à 88 %

- Compétitivité des PME : programmé à 98 %
- Taux de programmation global : 96,5 % au 31 décembre 2020
- Dossiers programmés et payés : 50 %
- 79 dossiers programmés :
 - 38 %, soit une majorité en quartiers prioritaires / politique de la ville : projets en lien avec le maintien d'une offre de proximité et de rénovation urbaine.
 - 17 % dédiés à l'économie sociale et solidaire.
 - 29 %, constitués de deux dossiers, dans le domaine de l'entrepreneuriat des lieux d'impulsion.
 - 16 % dans le domaine du numérique et des entreprises créatives.
- L'octroi de 500 k€ supplémentaires par la Région a permis de lancer un appel à projets pour soutenir la transition numérique des acteurs du tourisme et de l'événementiel.
- Quelques dossiers en attente dans les différents domaines qui permettront de programmer très prochainement l'intégralité des crédits restants.

Programmation PO FSE-IEJ Alsace

Focus sur l'IEJ :

- Alsace dotée de l'IEJ fin 2017, ce qui explique en partie la difficulté à programmer et le retard constaté : 36 % de programmation
- Les mesures nécessaires et correctives ont été prises : comité de programmation lancé ce jour en Alsace, avec un taux de 88 % de programmation sur l'IEJ
- Les dernières programmations qui interviendront début 2021, notamment en ce qui concerne l'École de la deuxième chance, permettront d'atteindre un taux conforme aux attentes

Programmation PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne

204 M€ de crédits européens programmés sur une enveloppe de 231,6 M€

- Taux de programmation : 88 %
- Projets : 909

FEDER :

- 149 M€ sur une enveloppe de 182 M€
- Taux de programmation : 82 %
- Projets : 790
- Niveau d'avancement des différentes thématiques :
 - Bons taux de programmation, entre 84 % et 88 %, pour RDI, THD et numérique, Transition énergétique, Biodiversité et lutte contre les inondations
 - Taux de programmation un peu en retrait, 65 %, pour le développement urbain ; sur cet axe, les procédures spécifiques occasionnent un décalage dans les délais de programmation, bien que les projets soient identifiés

FSE-IEJ :

- Taux supérieurs à 100 %
- Plus de programmation à venir sur la plupart des ES de l'axe 6 « FSE »
- 4 dossiers FSE pour 1,4 M€ restent à programmer au CRP de décembre
- Reste à programmer sur IEJ :
 - Les Écoles de la deuxième chance 2021
 - Le dernier appel à projets IEJ à lancer
- En parallèle de la programmation actuelle, certification et axe REACT-EU intégrés au programme 2014-2020
- PRF 2020 va être basculé sur REACT-EU pour permettre un financement satisfaisant.

Programmation PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges

- 400 M€ de crédits engagés sur une enveloppe de 410 M€
- Taux de programmation : 98 %
- Projets : 1 438

FEDER :

- Projets programmés depuis le début de la période de programmation : 1 367
- 319 M€ sur une enveloppe de 337 M€
- Taux : 95 %
- Constats :
 - Fin de période de programmation
 - Des projets identifiés vont permettre de dépasser le taux de 100 %
 - Surprogrammation sur l'axe RDI : enveloppe programmée de 95 M€, soit 124 %
 - Surprogrammation sur l'axe THD et usages numériques : enveloppe programmée de 48 M€, soit 120 %
 - Équilibrage à venir avec nouvelle maquette par rapport aux axes surprogrammés
 - Les axes Développement économique, Transition énergétique et Biodiversité ont un taux de programmation d'environ 80 %, avec des perspectives de programmation au regard des projets en stock
 - Les axes Développement urbain et Massif des Vosges ont un taux de programmation de 68 %
 - L'enveloppe de 12M€ de l'axe Massif des Vosges, à cheval sur les territoires de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté, ne sera pas impactée par les remaquetages à venir.

FSE-IEJ :

- Taux de programmation de 110 % et 127 %
- Axe 7, IEJ : gestion de fin de programmation et de certification
- Axe 6 : quelques dossiers d'achat de masques à programmer au CRP de décembre pour 1 M€

Dégagement 2020 – PO Grand Est

Toutes les cibles ont été dépassées :

- Valeur-cible : 288 M€ en valeur UE,
- Crédits certifiés : 422,6 M€
- Taux d'atteinte : environ 147 %

La région se projette positivement sur 2021 :

- Valeur-cible en cumulé : 380 M€
- Taux d'atteinte : en moyenne 111 %
- Bonne mise en œuvre des programmes et de la consommation des crédits
- Aucun crédit européen perdu sur les territoires du Grand Est depuis le début de la période de programmation
- Remerciements aux autorités de certification qui émettent les appels de fonds

Intervention de Monsieur Yann THEPOT, Association alsacienne des bailleurs sociaux, qui indique que les bailleurs sociaux émergent au PO FEDER Alsace sur une sous-enveloppe du 4^e axe pour la transition énergétique de 10 M€. L'état d'avancement de la programmation est étroitement suivi, également en lien avec les autres collectivités locales. Fin septembre, la moitié des dossiers était programmée, une autre moitié était en cours d'instruction ; à cela s'ajoute l'équivalent de 1 M€ de dossiers inscrits non déposés et 2,2 M€ de dossiers en attente.

Conséquence : pour une enveloppe initiale de 10 M€, il y aurait potentiellement 12 M€ de demande. Question : dans l'enveloppe consacrée à la transition énergétique, y a-t-il des rééquilibrages prévus au sein de l'enveloppe alsacienne, les bailleurs sociaux n'étant probablement pas les seuls à émerger sur cette enveloppe ?

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET qui précise que les remaquettages en cours prennent en compte différents facteurs :

- Les dossiers déposés et identifiés pour un dépôt afin que ceux-ci soient financés dans le cadre des PO actuels,
- L'éventualité d'émarger à un autre programme en lien avec la prochaine période de programmation s'il s'agit d'un nouveau projet.

Toutes les procédures de remaquettage seront présentées en comité de suivi pour validation, bien qu'en amont des échanges interviennent avec les différents acteurs sur toutes les thématiques, dans le but d'optimiser les crédits restants.

Intervention de Monsieur François WERNER qui relève qu'il ne faut pas s'interdire de regarder sur d'autres programmes, qu'ils soient européens ou autres. Des solutions seront trouvées.

3. État d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux

o **Programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ**

Programme opérationnel national FSE & Programme opérationnel IEJ DIRECCTE Grand Est

⇒ cf. support de présentation (pages 29 à 40)

Intervention de Monsieur François OTERO, Chef du service FSE DIRECCTE Grand Est

Grand Est :

- Sous-consommation importante de l'axe 2, raisons :
 - Un certain nombre de thématiques n'ont pas fonctionné
 - L'arrivée des plans d'investissement dans les compétences n'a pas toujours permis la meilleure utilisation des financements FSE : c'est préjudiciable en termes de programmation et de déroulement
 - Dans la deuxième partie de la période 2014-2020, les résultats des rapprochements entre services de la DIRECCTE se font encore attendre
- L'ensemble des appels à projets sont clos, sauf un projet sur l'axe 3 Alsace
- Projection de programmation :
 - Axe 1 : 112 %
 - Axe 2 : 115 %
 - Axe 3 : 105 %

Volet alsacien - cadre de performance cible 2023 :

- Les cibles sur les trois axes concernés sont très nettement atteintes
- Objectifs de déclaration de dépenses en 2020 : 45 M€
- Montant de dépenses déclaré à ce jour : 68 M€
- Les cibles ont été atteintes et largement dépassées ; elles sont présentées en incluant la proposition de transfert entre axes à réaliser prochainement

Volet lorrain - cadre de performance cible 2023 :

- L'ensemble des chiffres sont en net avancement :
 - Axe 1, chômeurs : 101 %
 - Axe 1, jeunes -25 ans : 96 %
 - Axe 2, salariés : 78 %
 - Axe 3, chômeurs : 94 %
 - Axe 3, inactifs : 107 %

Volet champardennais :

- Excepté la cible « Jeunes -25 ans » sur l'axe 1, qui atteint 80 %, les autres cibles sont nettement atteintes.

État d'avancement PO IEJ GE :

- Le programme IEJ a commencé en 2015 en Champagne-Ardenne, puis en 2018 en Alsace et en Lorraine
 - En Lorraine, il y avait un seul porteur sur le programme IEJ, malgré de nombreuses relances à différents réseaux et différents porteurs
- À ce jour, la programmation de nouvelles opérations sur ce programme n'est plus autorisée
 - La dotation nationale totale a été intégralement programmée
 - Taux de programmation national : 120 %
 - L'ensemble de ces programmations prend en compte les prévisions de sous-réalisation
 - Les données sont définitives : 96 % en Alsace, 75 % en Lorraine, 104 % en Champagne-Ardenne

Bilan qualitatif GE :

- Basé sur le profil des participants à la fin des opérations
- Nette évolution dans les différentes catégories, ce qui souligne l'effet positif des opérations FSE
 - Diminution du nombre d'inactifs : de 37 % à 15 %
 - Augmentation du nombre de personnes en emploi
 - Sur la cible en emploi : pour 40 % des sorties, les personnes intègrent l'emploi durable, soit des contrats de travail de 6 mois ou plus
- Axe 1 :
 - Publics cibles : surtout des demandeurs d'emploi et des inactifs
 - Principales actions réalisées : 116 opérations d'accompagnement à la recherche d'un emploi, 56 opérations d'aide à la création et à la reprise d'entreprise, 22 opérations de soutien des jeunes en matière de prévention du décrochage scolaire.
 - Principaux bénéficiaires : des associations, notamment les missions locales, et quelques collectivités territoriales
- Axe 2 :
 - Publics cibles : les salariés, les employeurs salariés et non-salariés, le personnel d'encadrement, les représentants du personnel et les partenaires sociaux
 - Principales actions : 31 opérations visant à améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des employés dans les entreprises et 35 actions de formation de salariés
 - Principaux bénéficiaires : associations et OPCA/OPCO

Programmation et consommation OI Grand Est :

- Sur les premières subventions globales des OI (2014-2016) :
 - Les sous-consommations restent importantes : en moyenne entre 15 % et 20 % des enveloppes FSE déléguées
 - Les crédits sous-consommés ont été transférés vers une deuxième subvention globale par avenant pour optimiser la consommation finale des crédits FSE
- Sur les deuxièmes subventions globales (2017-2020) :
 - La majorité des OI ont programmé la totalité de l'enveloppe déléguée au titre des subventions globales 2017-2020
 - La plupart des OI ont déjà surprogrammé ou envisagent la surprogrammation pour optimiser la consommation des crédits FSE, conformément aux recommandations de l'AGD

Atteinte du cadre de performance 2023 :

- Les résultats présentés au titre de l'axe 3 sont des résultats conjoints à GE + OI
- Les résultats présentés ne prennent pas en compte les propositions de transfert entre axes et remontées de crédit

- Les objectifs sont atteints globalement sur tous les volets
 - Exception : pour la cible chômeurs, la Lorraine n'atteint pas encore l'objectif, mais une bonne dynamique permet de dire que l'objectif sera atteint d'ici 2023

Stratégie 2021 :

- Poursuivre l'accompagnement des réponses à la crise
- Finaliser la programmation 2014-2020
- Démarrer la nouvelle programmation FSE+ le plus fortement possible avec une couverture territoriale adaptée
- Veiller à faire respecter l'ensemble des priorités du PON
- Développer le volet communication pour le Grand Est pour permettre aux porteurs récurrents de revenir sur le prochain programme et surtout pour appeler d'autres porteurs d'autres réseaux

- **Évaluation FEDER-FSE-IEJ**

⇒ cf. support de présentation (pages 41 à 44)

Intervention de Madame Marie BASINSKI, Chargée de Mission Évaluation, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est

Information sur les rapports annuels de mise en œuvre 2019

- Présentation en consultation écrite en septembre 2020
- Envoi à la Commission européenne le 30 septembre 2020
- Pas d'observations de la Commission
- Validation des 4 RAMO FEDER -FSE-IEJ le 10 novembre 2020

Information sur les évaluations 2020 et les perspectives 2021

Marché de suivi des participants FSE-IEJ :

- Deux marchés en cours, un en Lorraine et un en Alsace – Champagne-Ardenne, depuis 2018 avec l'outil VISIAPROG pour les trois sites
- Lancement d'un nouveau marché pour la fin de la programmation
 - Appel d'offres en cours

AMO –remaquettage et atteinte des cibles 2023 :

- Lancée en 2019, toujours en cours
- Démarche Grand Est
- AMO pour accompagner l'AG

Évaluations d'impact à mener dans le cadre de la programmation 2014-2020 :

- Conformément au plan d'évaluation établi en 2015 dans chacun des PO
- Lancement des évaluations initialement prévu en 2020, léger décalage : à partir de 2021

AMO –bilan 2014-2020 et préparation des programmes 2021-2027 :

- Bilan dressé sur la programmation 2014-2020
- Aide à la préparation des programmes 2021-2027
- En cours : partie concernant la fixation des indicateurs du prochain programme

Évaluation stratégique environnementale :

- En cours
- Obligation réglementaire en parallèle de l'élaboration du programme 2021-2027

○ **Évaluation FEADER**

⇒ *cf. support de présentation (pages 45 à 47)*

Intervention de Madame Isabelle PAILLET, Chargée de mission Évaluation, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est

RAMO au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

RAMO au 31 décembre 2018 définitivement acceptés en 2020.

Les RAMO au 31 décembre 2019 ont pu être déposés jusqu'au 30 septembre 2020, en raison de la crise covid. Tous ont été acceptés.

Autres travaux sur l'évaluation et le suivi des PDR en 2020

Trois évaluations en cours. Point sur les travaux.

1° Lancement d'une évaluation sur la stratégie d'innovation à l'échelle du Grand Est :

- Bilan de la mise en œuvre de la stratégie d'innovation
- Proposer des recommandations dans la perspective de la prochaine programmation

2° Évaluation en cours ex ante des instruments financiers

- Pour la prochaine programmation
- Concerne le FEDER et le FEADER
- Trois buts :
 - Analyser l'écart entre l'offre de financement et la demande de financement
 - Identifier les éventuelles défaillances du marché ou les conditions d'investissement
 - Proposer des recommandations pour mobiliser des instruments financiers

3° Démarche d'accompagnement en faveur des GAL pour leur évaluation sur le plan réglementaire à lancer au niveau du Grand Est

- Trois buts :
 - Sensibiliser les GAL aux enjeux d'une évaluation
 - Aider les GAL à constituer une boîte à outils pour conduire efficacement l'évaluation
 - Mettre en œuvre une démarche de coopération au service d'une évaluation mutualisée pour préparer la prochaine évaluation

Présentation du Plan de relance européen

⇒ *cf. support de présentation (pages 49 à 66)*

Intervention de Madame Loredana VON BUTTLAR, Cheffe d'unité Belgique – France – Luxembourg, DG REGIO

Présentation du REACT-EU, soit le *REcovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*, et quelques remarques sur le paquet global de relance européen.

1. Proposition de la Commission

○ Le retour progressif à la « nouvelle normalité »

La Commission européenne a réagi assez vite à la crise sanitaire et à ses graves conséquences négatives, en proposant des réponses à différents termes :

- À court terme
 - **Mesures dites CRII et CRII+** (*Coronavirus Response Investment Initiative* ou Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus) : soutien immédiat pour renforcer les capacités de réaction à la crise et de permettre aux travailleurs et aux entreprises de résister
- À moyen terme
 - **REACT-EU** (plan de relance européen) : préparer le terrain pour la relance et pour combler le fossé entre la réponse d'urgence et la relance proprement dite
- À long terme
 - **Programmes opérationnels 2021-2027** : modification du paquet législatif pour surmonter la crise en soutenant la relance à long terme et la résilience de l'économie et de la société en mettant l'accent sur les transitions vertes et numériques

○ Paquet de relance

Pour répondre aux besoins à court et moyen terme :

- Proposition de modification des règlements européens 2014/2020 pour intégrer REACT-EU
- Révision du règlement du FEAD

Pour répondre aux besoins à plus long terme :

- Modification de ses propres propositions sur la politique de cohésion à travers différents dispositifs

2. REACT-EU : modification du règlement général 2014-2020

○ REACT-EU : budget

Le budget REACT-EU bénéficie de ressources supplémentaires, soit 47,5 Md€ en prix 2018 (53,3 Md€ en prix courant), qui s'ajoutent aux enveloppes déjà attribuées aux États membres pour 2014-2020 et aux enveloppes proposées pour la période de programmation 2021-2027.

Les ressources REACT-EU proviennent de l'instrument de relance Next Generation EU (plan de relance européen).

○ REACT-EU : allocation 2021-2023

Deux tranches distribuées entre les États-membres :

- 37,5 Md€ pour 2021
- 10 Md€ pour 2022

Méthode de répartition :

- Par État-membre
- Prise en compte de la prospérité relative et de l'ampleur des effets socio-économiques de la crise
- Chaque État-membre décide de la répartition des enveloppes nationales
- Exceptionnellement, pas de ventilation par catégorie de région

- **REACT-EU : nouvel objectif thématique**

Le champ d'application est étendu et la programmation est simplifiée : une seule priorité d'investissement.

FEDER

Principalement utilisé pour :

- Produits et services de santé et fonds de roulement ou soutien à l'investissement des PME
- Investissements dans la transition vers une économie numérique et verte
- Mesures économiques dans les régions et les secteurs les plus touchés

FSE

Principalement utilisé pour :

- L'emploi
- La formation
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux d'intérêt général

3. REACT-EU : État des négociations

Le 18 novembre 2020, les législateurs se sont mis d'accord sur le contenu de REACT-EU, même si le règlement n'est pas encore juridiquement adopté. Quelques ajustements sont nécessaires en lien avec la politique de cohésion et un accord final sur les ressources (CFP (Cadre Financier Pluriannuel) et instrument de relance) qui financeront REACT-EU.

Le contenu est connu et stabilisé, ce qui permet de préparer la programmation avec les autorités régionales, même si elle ne peut pas être validée avant l'adoption des dispositions réglementaires.

- **Allocation de la tranche 2021 par État-membre**

La France recevra 2,9 Md€ au prix 2018, soit 3,1 Md€ au prix courant, sur un total de 37,5 Md€, soit 39,8 Md€ au prix courant.

4. REACT-EU : Modifications des programmes

- **Un processus de programmation allégé**

Une nouvelle priorité spécifique et un nouvel objectif thématique empêchent le mélange avec les allocations normales. Les transferts entre FEDER et FSE sont possibles.

- **Implications pratiques**

Certains axes seront prioritaires, à condition de couvrir uniquement le nouvel objectif thématique REACT-EU.

Une augmentation temporaire du taux de cofinancement à 100 % peut être appliquée aux axes opérationnels REACT-EU.

- **Conditions de mise en œuvre**

- Préfinancement annuel également versé sur les ressources supplémentaires.
- Dégagement uniquement à la clôture des programmes
- Date de fin d'éligibilité des dépenses inchangée : fin 2023
- Date de début d'éligibilité des dépenses : 1^{er} février 2020

- Pas de nouveaux indicateurs communs
- Exigences raisonnables en matière de communication

- o **Calendrier**

La préparation rapide de la région Grand Est est saluée. La première discussion technique a eu lieu en septembre 2020. Les travaux techniques avancent dans l'attente de l'adoption et de l'entrée en vigueur du cadre législatif, ce qui permettra d'être prêt pour soumettre la modification à la Commission.

Intervention de Monsieur François WERNER : Ce ne sont pas seulement des revenus en plus, ce sont aussi une orientation et une possibilité d'accompagner des secteurs porteurs d'avenir.

5. FTJ : Fonds de Transition Juste

Intervention de Monsieur François WERNER : Le FTJ est ouvert à trois départements : La Moselle, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin.

⇒ *cf. support de présentation (pages 67 à 73)*

Intervention de Madame Loredana VON BUTTLAR, Cheffe d'unité Belgique – France – Luxembourg, DG REGIO

Nouveau fonds de la politique 2021-2027, ce fonds n'est pas lié à REACT-EU.

- o **Objectif principal**

Accompagner la transition climatique et atténuer son impact socio-économique.

Où en est-on ?

- En réponse à la crise, la Commission vient de proposer la modification de ce règlement
- Adoption attendue au 1^{er} trimestre 2021, bien qu'elle dépende d'autres accords préalables
- Enveloppe actuelle pour la période de programmation 2021-2027 : 7,5 Md€
- Dates d'éligibilité des dépenses du FTJ limitées à fin 2029

Et en France ?

- Sur la base de l'échelle NUTS 3, deux départements ont été listés par les services de la Commission : le Nord et les Bouches-du-Rhône
- La Commission recevra prochainement la détermination des autorités françaises sur la liste
- En l'absence d'accord européen sur l'enveloppe totale, le montant prévisionnel pour la France est de 402 Md€

- o **Prochaines étapes**

FTJ : Plans territoriaux

- FTJ sera mis en œuvre avec l'aide des Plans territoriaux
- Le règlement mentionne ce que les Plans territoriaux doivent inclure

FTJ : Quelles actions, quels investissements ?

Diversification et reconversion économiques des territoires concernés, pour les entreprises, les travailleurs et l'économie circulaire.

La Commission encourage les autorités à commencer la réflexion et la préparation des Plans territoriaux.

Intervention de Monsieur François WERNER, qui précise que la Région Grand Est a beaucoup travaillé pour obtenir son éligibilité au niveau national.

Intervention de Madame Sarah AUBERTIN, Agglomération de Thionville, qui demande dans quelle mesure le FTJ pouvait soutenir les projets de réduction des déchets, par « conteneurisation », méthanisation ou biodéchets.

Intervention de Monsieur Christian ARIES, Vice-président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qui demande des précisions sur le calendrier, concernant les enveloppes et leurs montants, le dépôt des dossiers et le porté à connaissance des données techniques.

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET qui rappelle, concernant la typologie des dépenses, que le cadre réglementaire n'est pas tout à fait stabilisé. Les travaux en cours et à venir portent dans un 1^{er} temps sur la définition de la stratégie régionale pour le déploiement du FTJ. Tout ce qui concerne l'économie circulaire apparaît comme une priorité qui peut aussi relever du projet de programme 21-27. Quant aux modalités de calendrier, elles sont tributaires de l'adoption du prochain cadre budgétaire et réglementaire européen et du respect des étapes de procédure. Pour la typologie d'actions, la Région est dans l'attente de la précision de certains éléments, étant ajouté que le Fonds de Transition Juste est peut-être le volet le moins stabilisé en termes de définition de stratégie de tous les prochains dispositifs à mettre en place.

Intervention de Madame Loredana VON BUTTLAR qui confirme qu'il est trop tôt pour des discussions détaillées sur l'éligibilité de certaines actions ou investissements, le cadre réglementaire n'étant pas encore stabilisé et adopté. L'économie verte est une des priorités d'investissement pour la Commission, ce qui joue un rôle dans la politique de cohésion, donc le FEDER 2021-2027. Les priorités d'investissement seront aussi fonction des Plans territoriaux régionaux.

6. FEADER 2014-2020 : Comité de suivi interfonds Grand Est

⇒ cf. support de présentation (pages 74 à 82)

Intervention de Madame Alexandra CATALÃO, DG Agriculture et développement rural, Unité E1, Commission européenne
--

○ **État d'avancement – règlement transitoire**

Le règlement de transition actuellement applicable gère deux aspects :

- les crédits issus du nouveau cadre financier 2021-2027
- Le résultat de l'instrument de relance, puisque 8,1 Md€ vont venir de *Next Generation EU*

Un débloqué des discussions financières est espéré cette semaine quant au fonds de relance. Une modification des PDR est attendue en janvier.

○ **Aperçu chronologique (Position du Conseil et du PE)**

Les PDR actuels seront prolongés de deux ans, soit jusqu'en 2022. La règle N+3 reste applicable pour l'utilisation des crédits. Le programme actuel se terminera donc au 31 décembre 2025.

Il est à noter que le Plan stratégique national entrera en vigueur en janvier 2023, ce qui occasionnera une superposition des deux programmes.

Pour le plan de relance, les mesures du cadre de performance ne s'appliquent pas.

- **Instrument de relance (EURI) : règles d'exécution**

L'instrument de relance a été conçu par la Commission pour faire face à la pandémie à court délai (2020-2021) et pour servir le règlement de développement rural.

Les règles énoncées dans le PDR et les autres règlements restent applicables, sauf disposition contraire du règlement de transition.

- **Instrument de relance : règles d'exécution**

Des lignes financières différentes sont prévues dans les outils de gestion, pour séparer la relance de la transition.

Pour la relance, le taux maximal de contribution est fixé à 100 %. Chaque région peut décider de pratiquer le cofinancement et ainsi définir différents taux de contribution.

Dans le cadre de la relance, des conditions un peu plus favorables sont fixées :

- en matière de cofinancement
- en faveur des jeunes agriculteurs
- l'assistance technique est augmentée
- les règles de performance ne s'appliquent pas

Les règles nationales doivent être prises en considération : elles peuvent être plus strictes.

- **Instrument de relance : exigences en matière de séparation des comptabilités**

- Les exigences minimales de dépense de la maquette ne s'appliquent pas à l'instrument de relance
- 37 % de la maquette doivent être réservés au titre des mesures concernées par le bien-être animal, la coopération LEADER et les opérations bénéfiques à l'environnement et au climat
- Le principe de non-régression s'applique, à savoir le maintien de la part des dépenses environnementales dans la maquette en vigueur
- Au moins 55 % de la maquette doivent être réservés aux mesures d'investissements
- Les notions de durabilité et de reprise économique sont indissociables dans la *green transition* et la *digital transition*
- Une dérogation au principe de non-régression environnementale ou au seuil de 55 % est prévue

- **Prochaines étapes du règlement transitoire**

2 rappels importants :

- Pour l'application de ce règlement, de nombreux détails et précisions manquent encore
- Un comité de développement rural aura lieu le 9 décembre 2020. De nombreuses questions ont déjà été posées à la Commission européenne par les États membres

Intervention de Madame Alexandra CATALÃO précise que l'unité horizontale et les juristes travaillent déjà sur les questions de mise en oeuvre. Quelques réponses devraient donc être apportées le 9 décembre 2020.

Présentation du PO FEDER FSE+ et du PON FSE+ 2021-2027

1. Programme régional FEDER FSE+ 2021-2017

Intervention de Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, en charge des affaires économiques qui remercie pour l'organisation de la rencontre et qui souligne l'importance de travailler ensemble à tous les niveaux pour soutenir la relance et le développement économique. Le futur programme FEDER revêt une grande importance. L'Eurométropole de Strasbourg bénéficie depuis 20 ans d'une délégation de gestion des crédits européens, ce qui permet d'accompagner des projets au plus proche du territoire et de servir de relais. Le maintien de cette délégation est souhaité.

Dans la lecture du projet, trois socles d'intérêt commun sont identifiés :

- La démarche territoire de santé
- La stratégie en matière d'économie circulaire
- La politique de la ville

⇒ cf. support de présentation (pages 84 à 95)

Interventions de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint de la Délégation aux Fonds européens et Coordonnateur FEDER, Région Grand Est, de Madame Florence LEVY, Coordinatrice FSE, Région Grand Est, et de Monsieur François OTERO, Chef du service FSE DIRECCTE Grand Est

- **Travail d'élaboration du programme FEDER/FSE+ 2021-2027**

Rappel sur la phase de préparation de la période de programmation future.

- **Architecture du programme FEDER/FSE+ 2021-2027**

Présentation de la correspondance entre les enjeux du Business Act Grand Est et les différents objectifs stratégiques proposés par la Commission européenne dans le projet de règlement.

Réussir la transformation de l'économie

Présentation des trois objectifs spécifiques et des types d'actions.

Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Présentation des cinq objectifs spécifiques et des types d'actions.

Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

FEDER :

- Présentation des deux objectifs spécifiques et des types d'actions
- Sur les 2 thématiques : 7 % d'intensité, soit 45 M€

FSE+ :

- Présentation des quatre axes de priorité, des types d'actions et des lignes de partage
- Enveloppe gérée à 65 % par l'État et à 35 % par les Régions
- Dotation à ce jour d'environ 155 M€ à programmer, soit une baisse de 11 %

S'appuyer sur des collectivités engagées et soutenir les territoires

Présentation des deux objectifs spécifiques et des types d'actions.

Deux modèles proposés dans le cadre des mesures dans les zones urbaines :

- Une organisation avec des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)
- Des appels à projets pour les EPCI urbains

- o **Politique de cohésion Grand Est 2014-2021 et 2021-2027**

Présentation d'un point de comparaison entre les enveloppes actuelles et futures, sous réserve de l'adoption du cadre budgétaire européen.

- o **Proposition de répartition budgétaire 2012-2027**

La répartition est présentée, sous réserve de l'adoption du cadre budgétaire européen.

- o **Suite de travaux**

Présentation des étapes à venir, étant précisé que des éléments réglementaires obligatoires restent à définir.

Intervention de Monsieur Emmanuel BRAUN, Directeur de projet Rhin & Espaces rhénans, DREAL Grand Est, qui rappelle le travail collégial entre la Région, l'État et les opérateurs, lequel avait conduit à identifier un besoin de 240 M€ pour les opérations liées à l'eau et un besoin de 60 M€ pour la biodiversité. Aujourd'hui, 1/5 des besoins initiaux sont pris en considération. De plus, un certain nombre de dispositifs qui semblent essentiels et qui fonctionnaient bien ne sont pas ouverts dans la deuxième version. Cette situation inquiète.

Intervention de Madame Véronique CORSYN, Directrice du Conservatoire d'Espaces naturels, Lorraine, qui rejoint les propos de Monsieur BRAUN. Un certain nombre de remarques ont été formulées dans le cadre du *chat*.

En matière de Biodiversité le précédent FEDER accompagnait la protection foncière, l'étude et la gestion technique des milieux naturels y compris en dehors des zones Natura 2000 et en dehors des Réserves Naturelles, le réseau des conservatoires d'espaces naturels a fait remonter des suggestions d'accompagnement. La dernière version des propositions FEDER ne reprend aucune de ces mesures. Sont-elles reprises intégralement dans le FEADER ? Il faut insister sur la nécessité d'accompagnement des actions de protection/gestion des milieux naturels par les fonds européens pas uniquement dans les zones Natura 2000. Aucune adaptation au changement climatique ne pourra être efficace sans un bon état écologique des milieux naturels. Pour les milieux naturels les plus rares, seule la maîtrise foncière par des structures d'intérêt général assortie de mesures de gestion en partenariat avec des acteurs économiques agricoles notamment peuvent nous permettre d'espérer garantir la protection et le maintien de leurs fonctionnements écologiques, et donc leurs services gratuits : Ecrêtement des crues, épuration des eaux, préservation des insectes pollinisateurs et pollinisation, régulation climatique....

Intervention de Monsieur Thomas BECK, Chef du service de Coopération Transfrontalière et Européenne, département de la Moselle, qui remercie pour la présentation et qui se permet d'attirer l'attention sur l'importance de la dimension territoriale pour la future programmation des fonds européens et sur les interrogations du département de la Moselle par rapport à la séparation entre le FEDER pour les territoires urbains et le FEADER pour les territoires ruraux et quant à la définition de la notion de territoire urbain ou rural.

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET qui rappelle que les propositions faites par le partenariat dans le cadre des différents ateliers sur les différentes thématiques ont bien été considérées et que des fléchages vers les fonds les plus adaptés ont été opérés en tenant compte des possibilités réglementaires offertes par les fonds européens. Cependant, tous les besoins exprimés, quelle que soit la thématique, ne peuvent entièrement et uniquement couverts par les fonds européens pour des raisons réglementaires mais également budgétaires. Il convient enfin de noter que la proposition d'enveloppe 2021/2027 dédiée au changement climatique et à la biodiversité

est en hausse de 127% par rapport à l'enveloppe 2014/2020, ce qui constitue un effort financier important.

Les lignes de partages entre les fonds seront précisées. À propos de la délimitation FEDER - FEADER, la question des lignes de partage est bien identifiée. Des ateliers sont en cours d'organisation sur le FEADER et des échanges bilatéraux plus approfondis doivent avoir lieu.

Par ailleurs, la période de programmation 2014-2020 finit réellement en 2023. Ainsi, sur le FEDER, notamment en Champagne-Ardenne et en Lorraine, il y a des possibilités de programmation et des paiements à faire sur ces thématiques.

Concernant la dimension territoriale, il est proposé de répondre à la question de l'identification des territoires urbains et ruraux en se basant sur le SRADDET, dans lequel les centralités urbaines et rurales sont identifiées, ce qui permet d'avoir une nomenclature déjà validée.

Intervention de Monsieur François WERNER qui comprend les forces des différentes attentes. Cependant, des pondérations doivent se poser en prenant en considération la répartition des enveloppes. Concernant les projets plus spécifiques, l'évaluation doit prendre en compte la faisabilité. La question de la territorialisation peut se baser sur le SRADDET, mais il faut aussi être équitable sur les différents territoires. Au-delà de la cohérence intellectuelle, il faut veiller à la cohérence et à la justice financière.

2. Projet de programme national FSE+ 2021-2027

⇒ cf. support de présentation (pages 96 à 99)

Intervention de Monsieur Jocelyn VIDON-BUTHION, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
--

La troisième version provisoire a été publiée la semaine dernière. Les changements viennent notamment de l'évolution de la réglementation et de l'évolution de l'architecture de gestion et des lignes de partage.

Trois priorités majeures :

- Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus
- Insertion sociale et scolaire des enfants et insertion professionnelle des jeunes
- Appui aux entreprises et aux travailleurs

Trois priorités complémentaires :

- Systèmes d'éducation
- Création d'entreprises et économie sociale et solidaire
- Aide matérielle aux plus démunis

Deux priorités spécifiques :

- Innovation sociale
- Accompagnement social de la transition écologique à travers le FTJ

Présentation des travaux élaboration PSN 2023-2027

⇒ cf. support de présentation (pages 101 à 102)

Intervention de Madame Anne MONASSON, Coordinatrice FEADER et Cheffe du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Alsace, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est

○ Éléments de calendrier sur le PSN PAC 2023-2027

Poursuite des travaux sur l'élaboration du futur Plan stratégique national 2023-2027.

Décalage avec le calendrier FEDER – FSE.

Ateliers techniques à venir sur les thématiques FEADER pour identifier les futures interventions.

Présentation des futures échéances nationales, dont l'objectif est d'avoir un temps suffisant de négociation avec la Commission européenne.

Présentation de la Stratégie d'innovation S3 (stratégie de spécialisation intelligente »)

⇒ cf. support de présentation (pages 104 à 124)

Intervention de Monsieur Rémi PIERRAT, Chef du Pôle Écosystèmes d'appui à l'innovation, Direction de la Compétitivité et de la Connaissance - DCC, Région Grand Est

Proposition qui sera annexée au programme FEDER pour 2021-2027.

○ Qu'est-ce qu'une S3 ?

Rappels d'une stratégie de spécialisation intelligente :

- Mise en place dans le cadre du PO 2014-2020
- Fonds FEDER – FSE
- Prolongement des stratégies régionales d'innovation
- Condition exemptée des PO pour mobiliser des fonds européens

Présentation du rôle et du contexte des S3.

○ Priorités posées dans le SRDEII

Les filières prioritaires communes aux trois territoires ont été regroupées et intégrées dans le SRDEII.

Présentation des thématiques intégrées des trois précédentes S3 dans le SRDEII depuis 2017.

○ Business Act : stratégie de modernisation de l'économie régionale et des territoires

En 2020, de nouveaux enjeux ont été posés pour la mise en place d'une nouvelle stratégie de spécialisation intelligente à l'échelle du Grand Est pour le prochain cadre 2021-2027.

- **Pourquoi une S3 unique en Grand Est ?**

Présentation des raisons, consistant à répondre à des exigences d'articulation des stratégies, d'uniformisation sur la Région et d'harmonisation au niveau européen.

- **Conditions favorisantes de la Commission européenne**

Présentation des sept conditions posées par la Commission pour permettre la réussite d'une S3.

- **Méthodologie de construction de la S3 Grand Est**

Présentation du mode opératoire débuté en 2020, des objectifs et des cinq grandes étapes.

- **Architecture de la S3 Grand Est**

Tel qu'il est proposé actuellement, ce document n'a pas encore de valeur définitive. Il sera présenté en séance plénière du Conseil régional le 17 décembre 2020.

L'architecture permet de répondre aux trois transitions à travers trois grands piliers, auxquels s'ajoutent quatre priorités transversales.

- **8 priorités sectorielles de spécialisation et 4 priorités transversales**

Pour chaque priorité, présentation de déclinaisons d'application parmi les plus parlantes pour la région Grand Est. La liste n'est pas exhaustive.

- **Gouvernance de la S3**

Présentation de la proposition :

- Pilotage stratégique par la région Grand Est
- Animation opérationnelle en appui par Grand E-nov +

- **Processus d'évaluation de la S3**

Présentation de la proposition actuelle, puisque le travail de définition est encore en cours avec la Délégation aux Fonds européens.

Cinq cibles sont définies. À chaque cible sont associées une question évaluative et une sélection d'indicateurs.

En l'état du projet, le dispositif est à la charge de l'animateur opérationnel. Les travaux sont en cours en interne au niveau de la Région.

En fonction des différents circuits de validation, une proposition finale sera annexée au programme, comme l'exige la Commission.

Intervention de Monsieur Rémi PIERRAT qui précise la S3 a été rédigée pour être la moins discriminatoire possible, tout en permettant une spécialisation importante. Elle a été conçue pour que toutes les stratégies en cours et à venir soient prises en compte et que les thématiques prédéfinies et issues des remontées du territoire ne soient pas inscrites de manière à exclure des thématiques potentiellement importantes pour le territoire.

Intervention de Monsieur Gérard LANDRAGIN Fédération Lorraine Nature & Environnement, qui revient sur l'ensemble de la présentation qu'il a beaucoup appréciée.

Deux remarques sont formulées :

1° Il note la faiblesse des fonds consacrés à la biodiversité et la réduction des fonds dédiés au problème de l'eau. Conscient des choix à faire au niveau des répartitions budgétaires, il est regretté que, d'un côté, des ambitions fortes soient affichées sur la transition écologique et que, d'un autre côté, ces deux items, au cœur du problème, soient en voile réduite.

2° À l'aube d'une (r)évolution due à la crise économique et sanitaire d'une part, et eu égard aux inquiétudes sur l'évolution climatique d'autre part, il est dommage de ne pas identifier clairement des opérations qui favorisent l'association du public et de la population. Cette orientation est donnée depuis plusieurs années, voire décennies, par l'Europe. Pour réussir le challenge économique, sanitaire et climatique, il faudra faire admettre les efforts à réaliser par l'ensemble de la population. Une sensibilisation et une formation des populations, qui doivent être associées aux décisions en s'appuyant sur les associations qui travaillent dans ce domaine, semblent indispensables.

Intervention de Monsieur François WERNER qui, en réponse à la première remarque, ne voit pas quelles enveloppes sont réduites en matière de biodiversité.

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET qui complète la réponse, en y incluant les questions posées sur le *chat*. Sur les crédits liés à l'eau, il n'y a pas de baisse par rapport à la précédente période de programmation mais une augmentation. En effet, les projets de lutte contre le changement climatique et de lutte contre les inondations n'incluaient que la Lorraine et la Champagne-Ardenne, alors qu'aujourd'hui il y a une augmentation du budget proposé sur ces thématiques-là, auquel s'ajoutent les crédits proposés pour la renaturation des cours d'eau. Il en est de même pour la biodiversité. Il y a peut-être une confusion entre les crédits proposés d'une période à l'autre et l'estimation des besoins. Il y a une augmentation des besoins exprimés et donc des arbitrages à faire.

Concernant le public, il y a plusieurs niveaux et moments de consultation, avant la validation finale.

Pour la biodiversité, les services reviendront vers les personnes qui ont exprimé des interrogations, afin de traiter les points techniques.

Conclusions

Monsieur François WERNER remercie et exprime deux très grandes satisfactions :

1° Les propos des partenaires européens sur le fait que la Région est au rendez-vous de la consommation intelligente des crédits européens confiés.

2° Le constat que des craintes sont levées au vu des enveloppes à venir, qui sont significativement au-dessus des premières annonces. La politique des fonds structurels européens est le fruit d'un travail en commun qui permet de dégager des priorités, des enveloppes correspondantes et la mise en œuvre de projets.

Monsieur Marc-Antoine LOUTOBY remercie tous les participants pour la richesse de la réunion et, en particulier les membres de la Commission européenne qui ont apporté des précisions importantes ainsi que les collègues du Conseil régional avec lesquels un travail en confiance est réalisé.

Souhaitant que la prochaine réunion permette de se retrouver dans des conditions plus favorables, il donne rendez-vous à la même période en 2021.

Madame Loredana VON BUTTLAR remercie pour l'attention, la discussion et la très bonne coopération avec les services.

Les travaux qui restent sont très importants et portent sur les programmes actuels, leur bonne mise en œuvre et leur finalisation, mais aussi sur REACT-EU qui assure un pont entre la réponse immédiate à la crise et le futur programme 2021-2027.

Très contente d'entendre l'état des lieux des réflexions, des efforts, des préparations, elle est sûre que, ensemble, les progrès seront notables dans les semaines et mois à venir et que, après l'entrée en vigueur du cadre réglementaire, les progrès seront rapides avec l'adoption des programmes.

Monsieur François WERNER lève la séance.

→ ***Levée de séance à 17h25***